



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 3
Mercredi 28 janvier 2026

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois, Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 1382 Liaison Le Fuet - Tramelan
Communes: Tavannes et Le Fuet

Construction du collecteur des eaux usées de Tramelan à Loveresse

Tronçon Pont-de-la-Mort – Moulin Brûlé (route de la Trame) sur la liaison Le Fuet – Tramelan.

Durée: du lundi 2 février 2026 à 8h au vendredi 27 mars 2026 à 16h

Dérogations: aucune

Guidage du trafic: les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu, dans les deux sens, par le village de Tavannes.

Motif de la mesure: travaux de construction d'un collecteur d'eaux usées

Restrictions: pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers, piétons).

Informations juridiques: en vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place.

Loveresse, le 26 janvier 2026

Office des ponts et chaussées



Belprahon

Test des sirènes

Nous vous informons que le prochain test national des sirènes aura lieu le **mercredi 4 février 2026, de 13h30 à 16h30.**

Belprahon, le 28 janvier 2026

Le Conseil communal



Court

Statistiques de la population 2025

Au 31 décembre 2025, la commune de Court comptait 1'389 habitant.e.s (701 hommes et 688 femmes, dont 80 hommes étrangers et 72 femmes étrangères). La commune a enregistré 91 arrivées, 74 départ, 18 décès et 14 naissances.

Court, le 28 janvier 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal

Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 8 décembre 2025

Constatant qu'aucune opposition n'a été formée contre le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 8 décembre 2025 et en vertu de l'article 77 alinéa 3 du règlement d'organisation de la commune municipale de Court, le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal en question.

Court, le 28 janvier 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Avis de construction

Requérant: Patrick Tobler, Sur le Crêt 107, 2746 Crémises

Auteur du projet: Heyer Raymond, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte

Emplacement: parcelle N° 507, au lieu-dit « Sur le Crêt 107 » commune de Crémises

Projet: rénovation du bâtiment avec isolation de l'enveloppe, toiture et façades. Nouvelle toiture. Changement du chauffage actuel par une pompe à chaleur air/eau extérieure, à l'Ouest du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: M2pc

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 février 2026 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémises, le 21 janvier 2026

Secrétariat communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2025

Conformément à l'article 68, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2025 a été déposé publiquement durant 20 jours (du 15 décembre 2025 au 3 janvier 2026).

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 12 janvier 2026.

Crémises, le 28 janvier 2026

Le Conseil communal

Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé du 9 au 15 février 2026.

Réouverture le mardi 17 février 2026 selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler les numéros suivants:

- 076 319 03 71
- 077 450 83 27

Crémises, le 28 janvier 2026

Le Conseil communal



Grandval

Approbation du règlement sur les traitements

Lors de l'assemblée municipale du 10 décembre 2025, le règlement concernant les traitements du personnel de la Municipalité de Grandval a été accepté par l'organe législatif et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026 sous réserve d'un éventuel recours.

Grandval, le 28 janvier 2026

Le Conseil municipal

Adjudication du contrat de mise à jour de la mensuration officielle pour la commune de Grandval, période 2026-2033

Le 5 février 2025, la Municipalité de Grandval a mis au concours dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier le mandat de mise à jour de sa mensuration officielle pour la période contractuelle 2026-2033. À la date d'expiration du délai de soumission, une offre a été reçue. Le Conseil municipal de Grandval a décidé d'attribuer le contrat de mise à jour de la mensuration officielle pour la Municipalité de Grandval à Monsieur Julien Brahier et à Monsieur Quentin Bobillier de sigeom SA.

Un contrat a été conclu entre les parties et approuvé par l'Office de l'information géographique du canton de Berne le 1.12.2025.

Le conseil municipal se réjouit de poursuivre sa collaboration avec le bureau sigeom SA.

Grandval, le 28 janvier 2026

Le Conseil municipal



Loveresse

Avis de construction

Requérante: Arn Michèle, Les Vies 17, 2732 Loveresse.

Auteur du projet: RL sanitaireschauffage, Labate Roberto, Rue des Préjures 4, 2710 Tavannes.

Emplacement: parcelle N° 598, Route de Moron 2, 2732 Loveresse.

Description du projet: remplacement de la chaudière à mazout existante par une nouvelle chaudière à mazout à condensation et une pompe à chaleur air/eau extérieure (solution hybride standard 10).

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zones d'affectation et de construction: zone Centre Ancien

Dépôt public: du 21.1.2026 au 20.2.2026.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'École 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 14 janvier 2026

Conseil communal



Perrefitte

Communication du Conseil municipal

Le nombre d'habitants au 31.12.2025 est de 485. La commune a enregistré 6 décès et 4 naissances en 2025.

La commune compte 369 citoyens de nationalité suisse et 116 citoyens de nationalité étrangère.

16 nationalités sont représentées dont une majorité de personnes d'origine portugaise, italienne et française.

Perrefitte, le 28 janvier 2026

Le Conseil municipal



Petit-Val

Assemblée bourgeoise de Soubos

Les bourgeois-es de Soubos ayant le droit de vote en matière communale dans la Commune mixte de Petit-Val sont convoqué-e-s à

L'Assemblée bourgeoise de Soubos le mercredi 25 février 2026 à 19 h 30 à l'administration communale à Soubos (salle des commissions)

Ordre du jour:

1. Accepter la conclusion de deux contrats sur l'immeuble feuillet N° 232 de Petit-Val 4 (Soubos) avec Swissgrid SA:
- a. contrat de servitude « Fibreoptique sur ligne électrique aérienne » avec la convention concernant l'indemnisation de ce droit de passage pour une durée de 25 ans;
- b. contrat de servitude « Contratforestier ».

Recours:

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après l'Assemblée communale.

Soubos, le 21 janvier 2026

Conseil communal



Rebévelier

Test des sirènes 2026

Information pour les habitants de Rebévelier:

Le test des sirènes 2026 aura lieu le **mercredi 4 février 2026 entre 13 h 30 et 16 h 30.**

Rebévelier, le 27 janvier 2026

Le Conseil communal



Reconvilier

04.0302.0214 - eBau 2025-16020

Avis de construction

Requérants: Bonjour Elena et Christian, Rue du Bruye 1, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Glück Architecture Sàrl, Rue H.-F. Sandoz 35, 2710 Tavannes

Emplacement: parcelle N° 148, Bellevue 10, 2732 Reconvilier

Projet: construction d'une maison familiale avec garage, pompe à chaleur extérieure et panneaux photovoltaïques en toiture

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: HA2

Dérogation: Art. 54 du Règlement municipal de l'affectation du sol et de construction

Publication: dès le 21 janvier 2026, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 20 février 2026 inclusivement** ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 19 janvier 2026

Administration des constructions

Concept zone 30 km/h - interdiction de parquer sur les rues communales

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéa 1 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal a décidé d'introduire les restrictions suivantes en matière de circulation routière:

Restriction de circulation: signalisation par zone Interdiction de parquer, excepté sur les places marquées.

Zone: sur toutes les routes communales de la commune de Reconvilier.

Abrogations: les restrictions ci-après sont abrogées.

- **Interdiction de parquer par rue:** à la rue Le Benevis, Jolimont, du Bruye, Chaudrette, du Collège, de la Cure, Bel-Air, Vie des Crêts, des Prés, chemin du Nord, chemin du Stade.

Motif de la mesure: afin d'harmoniser et de sécuriser les rues du village, à la suite de la validation par les citoyens du concept de zone limitée à 30 km/h lors de l'assemblée municipale de décembre 2025.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA), les présentes décisions peuvent

être attaquées par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Reconvilier, le 20.1.2026

Municipalité de Reconvilier, Conseil municipal



Saicourt

Informations communales

Adjudication du contrat de mise à jour de la mensuration officielle période 2026-2033

Le 12 février 2025, la commune de Saicourt a mis au concours dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier le mandat de mise à jour de sa mensuration officielle pour la période contractuelle 2026-2033. A la date d'expiration du délai de soumission, une seule offre a été reçue. Le Conseil municipal a décidé d'attribuer le contrat de mise à jour de la mensuration officielle pour la commune de Saicourt à Monsieur Julien Brahier et à Monsieur Quentin Bobillier de Sigeom SA. Les contrats ont été signés le 28 octobre 2025 et approuvés par l'Office de l'information géographique du canton de Berne le 1^{er} décembre 2025.

Assemblées municipales 2026

Le Conseil a fixé les assemblées municipales pour l'année 2026 aux dates suivantes: 22 juin et 14 décembre.

Test des sirènes

Le traditionnel test des sirènes aura lieu le **mercredi 4 février 2026 de 13 h 30 à 16 h 30.**

Le Fuet, le 28 janvier 2026

Conseil municipal

Votation fédérale du 8 mars 2026

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président:	M. Boss Frédéric, Le Fuet
Secrétaire:	M ^{me} Mercato Séverine, Reconvilier
Membres:	M. Bonnet Igor, Le Fuet M ^{me} Bounazou Razika, Le Fuet M. Bovey Florian, Le Fuet M. Bueche Evan, Le Fuet
Suppléants:	M. Burgy Sébastien, Le Fuet M ^{me} Burri Cindy, Le Fuet

Le Fuet, le 26 janvier 2026

Secrétariat municipal

**Validation
de vos avis sur
la plateforme:
lundi 14h**



Saules

Bureau de vote du 8 mars 2026

Le conseil communal a arrêté comme suit la composition du bureau de vote du 8 mars 2026 :

Présidente : Régine Gafner
Membres : Lily Gil Casanova et Nadine Dobler
Suppléante : Noa Loviat
Saules, le 12 janvier 2026
Conseil communal

Test des sirènes

Le test annuel des sirènes aura lieu le **mercredi 4 février 2026 de 13h30 à 16h30**.

Saules, le 28 janvier 2026
Administration communale



Sorvilier

Bureau de vote du 8 mars 2026

Le bureau de vote pour le scrutin du 8 mars 2026 est nommé comme suit :

Président : M. Jean-Claude Meyer
Secrétaire : M^{me} Sonia Friedli
Membres : M. Cyril Beutler et M. Firas Cusano
Suppléants : M. Julien Boillat et M^{me} Amélie Capelli

Sorvilier, le 28 janvier 2026
Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant : M. Mario Cremona, Rue de la Côte 12, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Solartech Group Sàrl, Rue du Pré au Maire 10, 2345 Les Breuleux.

Projet : installation de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment Rue de la Côte 12 sis sur la parcelle N° 1317 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 février 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 21 janvier 2026
Le chef des travaux publics

Mise au concours

Apprenti(e) ASE à la crèche municipale

La municipalité de Tavannes met au concours pour sa crèche **une place d'apprentissage d'assistant-e socio-éducatif-ve (ASE)** pour une entrée en fonction le 1^{er} août 2026 et une durée de l'apprentissage de 3 ans.

Si vous êtes dynamique, créatif(ve) et appréciez le travail en équipe, que vous faites preuve d'autonomie, de sens des responsabilités et de ponctualité, nous serions heureux de recevoir votre dossier de candidature d'ici au 6 février 2026.

Merci d'adresser votre dossier complet par courriel à direction.creche@tavannes.ch.

Tavannes, le 20 janvier 2026
Le Conseil municipal

Abrogation de règlement

Règlement de la Bibliothèque municipale

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Le règlement de la Bibliothèque, adopté par l'assemblée municipale du 10 décembre 2001, est abrogé par décision de l'assemblée municipale du 8 décembre 2025. Aucun recours n'ayant été déposé contre cette décision, le règlement a été abrogé au 31 décembre 2025.

Le 26 janvier 2026
Le secrétariat municipal

Statistique de la population

Au 31 décembre 2025, la commune de Tavannes comptait 3'480 habitants, dont 1'726 femmes et 1'754 hommes. Cela représente une diminution de 29 habitants par rapport au 31 décembre 2024.

Au cours de l'année 2025, 28 naissances et 32 décès ont été enregistrés.

La population se composait de 2'545 habitants de nationalité suisse et de 935 de nationalité étrangère. Parmi eux, 1'599 personnes célibataires, 1'314 mariés, 391 divorcés et 176 veufs.

Tavannes, le 23.1.2026
Le contrôle des habitants



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Lommano Nathalie et Matteo, Les Ragies 14, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Aellig Paysages SA, Pré Rond 17, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 457, Les Ragies 14, 2735 Bévillard

Description du projet : aménagement de places de stationnement en grilles minérales drainantes, gris béton

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dérogations : art. 21 Règlement d'alimentation en eau potable, Commune de Valbirse

Dépôt public : **du 21 janvier au 20 février 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai. En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des

charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 16 janvier 2026
Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Hebeisen Peter, Le Seut 5a, 2735 Malleray

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 1451, Le Seut 5a, 2735 Malleray

Description du projet : remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau bibloc

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : **du 28 janvier au 27 février 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 22 janvier 2026
Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont

Auteur du projet : BKW Energie SA, Yannick Barthe, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 976, Sous Moron 2, 2735 Bévillard

Description du projet : démontage du poteau et câblage de la ligne aérienne 0.4kV entre les bâtiments N° 2 (parcelle 976) et le mât en direction de la ST Moulin des Pécas (parcelle 310, Champoz)

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone agricole

Dépôt public : **du 28 janvier au 27 février 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 22 janvier 2026
Commune mixte de Valbirse

Divers

Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux de Moutier et environs (SEME)

Entrée en vigueur du règlement d'organisation

Le règlement susmentionné, adopté par l'Assemblée des délégués le 27 mars 2007 ainsi que les modifications subséquentes apportées, a été approuvé par le Gouvernement de la République et Canton du Jura le 13 janvier 2026.

Réuni en séance du 23 octobre 2025, la Commission du SEME a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1.1.2026.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat du Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux de Moutier et environs (SEME).

Au nom du syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux de Moutier et environs (SEME)

Le président: F. Freudiger

Le secrétaire: F. Zartemi

Société de tir TPME

La société TPME (Tir pratique Moutier et Environs) communique aux habitants, à la bourgeoisie, ainsi qu'à la municipalité de Reconvilier, que des tirs ont lieu dans la carrière de la Commune bourgeoise de Reconvilier, au sud de l'ancienne «Tankbahn», **durant la période allant du mois de janvier à décembre (excepté pendant les vacances scolaires)**. La société prie également la police cantonale et le garde-faune d'en prendre note.

2732 Reconvilier, Le 21.1.2026

i informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel:

secretariat@tavannes.ch

Heures d'ouverture:

Lundi (fermé le matin) à mercredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h

Jeudi:

9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h

Vendredi:

9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi

Site internet:

www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45

Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpiloz 2
2735 Bévillard

Téléphone:

032 491 61 61

Courriel:

info@valbirse.ch

Site internet:

www.valbirse.ch
facebook.com.valbirse

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi